

Résolution 7 AGA-6-09-2017  
Assemblée générale annuelle  
Cercle finance du Québec  
6 septembre 2017

## ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE FINANCE DU QUÉBEC POUR LES EXERCICES 2017-2018 ET 2018-2019

Considérant que, l'article 19. des règlements généraux du Cercle finance du Québec prévoit que les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans ;

Considérant que ce même article, modifié par l'adoption du Règlement 3 résolution C.A. 7-2014-2015-5 août 2014 ratifié par la résolution 6 AGA-5-09-2014, stipule, que lors de l'entrée en vigueur de cette disposition, il soit procédé à un tirage au sort attribuant des durées de mandat différentes de façon à assurer le renouvellement séquentiel des membres du conseil d'administration et le chevauchement de celui-ci par la suite ;

Considérant que, conformément à cette disposition, 5 des 10 membres du conseil ont obtenu un mandat de deux ans à la suite du tirage au sort effectué en 2015 soit : M. Clément Roberge, M. Patrice Paré, M. Sylvain Gélinas, M. Sébastien Naud et M. Frédérick Guillot lequel a été remplacé par M. Marc-Antoine Laporte conformément au libellé de la résolution 7 AGA-7-09-2016 adoptée lors de l'assemblée du 7 septembre 2016;

Considérant que le conseil d'administration du Cercle compte 11 membres dont les noms suivent :

M. Clément Roberge, Mme Nicole St-Hilaire, Mme Noémie Girard, M. Sylvain Gélinas, M. Patrice Paré, M. Harold Heppell, M. Marc-Antoine Laporte, M. Jean Duguay, M. Gilles Vaillancourt, M. Sébastien Naud et M. Jean-Pierre Gagnon ;

Considérant que les administrateurs sortant à savoir : M. Clément Roberge, M. Patrice Paré, M. Sylvain Gélinas, M. Sébastien Naud et Marc-Antoine Laporte ont présenté à nouveau leur candidature en remplissant et signant le formulaire prévu ;

Considérant que l'article 16 des *Règlements généraux du Cercle Finance du Québec* stipule que les affaires du Cercle sont administrées par un conseil d'administration composé d'un minimum de 7 membres et d'un maximum de 12 membres ;

Sur proposition de XX appuyé par XX, M. Clément Roberge, M. Patrice Paré, M. Sylvain Gélinais, M. Sébastien Naud et Marc-Antoine Laporte sont élus par acclamation pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019.

Les officiers seront désignés et les fonctions des administrateurs précisées à la prochaine réunion du conseil.

Le secrétaire  
Jean-Pierre Gagnon